



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (PAVILLON DE LA JEUNESSE) DISTRICT DE SAINTE-BLANDINE/MONT-LEBEL

AVIS PUBLIC est donné qu'une demande de démolition du centre communautaire du district de Sainte-Blandine/Mont-Lebel a été déposée à la Ville de Rimouski par le Service de l'urbanisme de la Ville, à titre de propriétaire.

Le projet de réutilisation du terrain dégagé suite à la démolition de ce bâtiment consiste en la construction d'un nouveau centre communautaire. Il prévoit également l'aménagement du terrain et d'un stationnement.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition de ce bâtiment doit faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, greffière de la Ville de Rimouski, à son bureau situé à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski, C.P. 710, G5L 7C7, et ce, au plus tard le **2 mars 2020 à 16 h**.

Avant de rendre sa décision, le conseil municipal prendra en considération, s'il y a lieu, les oppositions déposées à mon bureau. Cette démolition est conditionnelle à l'acceptation par le conseil municipal d'une demande de dérogations mineures et à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal